

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
M. MARIO DUMAIS, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION
PORCINE AU QUÉBEC

SÉANCE DE LA SOIRÉE

VOLUME 95

Séance tenue le 24 mars 2003, à 19 h 30
Hôtel Delta, salle B
2685, rue King Ouest
Sherbrooke, (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU COMMISSAIRE

ANDRÉ BEAUCHAMP 1

FÉDÉRATION DE L'UPA ET

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE L'ESTRIE

ANTOINE DOYON 2

JEAN DUQUETTE 2

SYNDICAT DU SECTEUR DE L'UPA DE COATICOOK

GÉRARD DUTAU 14

SYLVIE BERTHAUD 20

REPRISE DE LA SÉANCE 23

ROLAND MITTNER 24

GSI ENVIRONNEMENT

JEAN VIGNEUX 27

JEAN SHOIRY 27

FÉDÉRATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE

MÉLANIE DESAUTELS 37

BENOÎT GRAVEL 37

MOT DU COMMISSAIRE

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

5 Reprise de l'audience publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Bonsoir à chacun et chacune d'entre vous. Comme vous le savez, je m'appelle André Beauchamp et j'ai l'honneur de présider cette session de travail, en compagnie de monsieur Mario Dumais, commissaire sur la présente Commission.

10 Je vous apporte les salutations de madame Louise Boucher et de monsieur Alfred Marquis qui, tout deux, siègent aujourd'hui à Baie Saint-Paul. La procédure nous permet, à un certain moment, de se séparer en deux pour faire l'audition des mémoires. Il y a beaucoup de mémoires que nous avons reçus, plus de 300, et nous nous divisons comme ça pour essayer d'accélérer nos travaux, compte tenu des échéances qui sont les nôtres.

15 Je vous présente les gens qui nous accompagnent. À la table à côté, madame Julie Cyr, qui est une analyste au service de la Commission. Monsieur Daniel Bérubé, spécialiste en communication. À la régie, monsieur Jean Métivier et Daniel Moisan. À l'accueil à l'arrière, la coordonnatrice de la Commission, madame Suzanne Bouchard. Et, aux transcriptions, monsieur
20 André Boudreau, puisque vous savez, nos échanges sont tous transcrits d'une manière officielle.

Rappelons rapidement les étapes. Les travaux de la Commission ont commencé au 15 septembre. Comme il n'y avait pas d'étude d'impact préalable, nous avons estimé essentiel de ramasser un peu la connaissance, ce que nous avons fait dans un certain nombre de rencontres
25 thématiques, sur différents aspects de la production porcine. Et, ensuite, nous avons fait la tournée de 16 régions au Québec, pour permettre aux gens de poser des questions et de rencontrer, d'obtenir des informations de la part d'un certain nombre d'institutions et de Ministères concernés, comme par exemple le ministère de l'Agriculture, de la Santé, de l'Environnement, la FAPAQ, la Financière agricole, et caetera.

30 Tout ça a permis de colliger, avec tous les documents déposés, de colliger une masse impressionnante d'informations, d'études, de commentaires de toutes sortes, et nous en sommes maintenant à la période des mémoires, c'est-à-dire que les personnes, les groupes, les institutions, les municipalités qui le veulent viennent présenter un mémoire dans lequel les gens
35 nous indiquent au fond leur manière de comprendre et de voir la question à l'étude, et essayer de faire des recommandations ou d'infléchir la Commission dans un sens ou dans l'autre, et nous essayons de, ce soir, pour les personnes qui viennent présenter un mémoire, nous essayons de bien comprendre ce que vous cherchez à dire, de bien faire accueil à votre mémoire. Donc, on n'est pas dans un contexte de controverse, on est dans un contexte d'écoute.

40 Normalement, vous avez préparé un texte, que vous nous avez donné préalablement, et que nous avons lu, et nous en avons causé entre nous, nous avons possiblement quelques questions à vous poser. Nous vous donnons à peu près, selon le temps, autour d'une demi-heure par intervenant. Nous vous demandons au début de, soit de lire votre mémoire s'il est
45 court, soit de le résumer et, ensuite, ça permet à la Commission d'échanger avec vous. Comme

je dis, pas dans le sens d'essayer de vous contester, mais dans le sens de vous stimuler un peu pour vous obliger à aller au bout de votre pensée et voir aussi comment vous vous situez par rapport à d'autres intervenants.

50 La procédure prévoit qu'il puisse y avoir un droit de rectification. Si, dans un mémoire, il y a des choses qui, au plan des faits, sont inexactes, si un mémoire a fait une erreur de fait, il est permis à toute personne dans l'audience de demander d'user d'un droit de rectification. Alors, pour cela, vous devez vous inscrire auprès de madame Bouchard à l'arrière et, à la fin de la soirée, je vous inviterai à faire la rectification.

55 Je rappelle que ce n'est pas un droit argumentaire. Ce n'est pas un droit de répliquer, c'est tout simplement un droit de corriger des erreurs de faits. Et, là-dessus, jusqu'à maintenant en tout cas, personne n'a abusé de ce droit-là et ça s'est très bien passé, et ça va bien continuer de se passer, il n'y a pas de problème là-dessus.

60 Alors, voilà, j'ai dit l'essentiel du déroulement. J'invite maintenant, ce soir nous avons 6 mémoires à auditionner. Alors j'invite d'abord la Fédération de l'UPA et le Syndicat des producteurs de porcs de l'Estrie, représentés par messieurs Jean Duquette et Antoine Doyon.

65 Alors, bonsoir messieurs. Pour les transcriptions, lequel est lequel?

M. ANTOINE DOYON :

Antoine Doyon.

70

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Vous êtes Antoine Doyon, et donc, vous êtes monsieur...

75

M. JEAN DUQUETTE :

Duquette.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

80

Duquette. Très bien. Alors, avec un peu d'eau et un grand respire, et on y va.

M. ANTOINE DOYON :

85

Bonsoir, merci de nous recevoir. Ce soir, je ne voudrais pas faire tout le préambule, puis faire la présentation de l'UPA. Je pense qu'on a de nos affiliés qui l'ont fait aujourd'hui, ça fait qu'on va se contenter d'aller dans le sujet le plus rapidement que possible et de vous présenter nos recommandations.

90

On va vous parler de notre implication plus précisément, à 2.2 dans le dossier.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

95 Et il a été oublié dans le mémoire, la Ferme expérimentale à Lennoxville, Centre de
recherche et ferme expérimentale à Lennoxville siège aussi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

100 Et vous siégez là-dessus aussi.

M. ANTOINE DOYON :

Oui, mais ils siègent aussi à la Table environnementale.

105 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Très bien.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

110 Dans l'annexe 2, nous présentons notre plan.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

115 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Juste un instant. On est dans le mémoire à la page 8 du mémoire, si vous le cherchez.
Ça va, allez-y.

120 (L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Nous en avons déposé des copies à l'arrière.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

125 Nous avons produit aussi un guide sur les travaux dans les cours d'eau en milieu
agricole. À cause d'une problématique que plusieurs producteurs avaient des problèmes des
fois avec le ministère de l'Environnement, ça fait que nous avons décidé de produire un
document pour les aider, leur expliquer la procédure à suivre pour être conformes avec la
130 réglementation.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

135 Ça fait que je demanderais à monsieur Duquette de vous en faire la lecture.

M. JEAN DUQUETTE :

Je vais y aller avec la recommandation 1:

140 (L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

M. ANTOINE DOYON :

En conclusion:

145

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

150

Alors, merci messieurs de votre mémoire. La première partie, où vous illustrez les actions que vous entreprenez, de collaboration avec de très nombreux organismes, montrent le dynamisme de votre organisation.

155

Pour ce qui est des questions à vous poser, je pense qu'on en a quelques-unes, je laisse mon collègue commencer le premier. Je pense qu'il y a beaucoup de suggestions ou de propositions qui méritent d'être débattues davantage.

M. MARIO DUMAIS :

160

Merci, monsieur Beauchamp. Je voudrais discuter un peu avec vous de votre recommandation numéro 3, à la page 12. La première serait que, pour que vous nous expliquiez mieux, dans le premier paragraphe, le passage suivant. Vous dites: **Il existe différents modèles d'intégration. Par exemple, le contrat de gestion de la production, donc, un modèle d'intégration, le contrat de fourniture d'intrants et, troisièmement, le contrat de production à forfait.**

165

Le contrat de production à forfait, on connaît pas mal bien qu'est-ce que c'est, le contrat de fourniture d'intrants, mais le contrat de gestion de la production, pouvez-vous nous dire quelques mots, est-ce que c'est une forme particulière de contrat d'intégration?

170

M. JEAN DUQUETTE :

175

C'est un peu, il y en a certains, c'est comme relié, comme la fourniture d'intrants et puis le contrat à forfait, c'est un ensemble, puis contrat de gestion de la production c'est tout, c'est quand tu pars de la tête jusqu'à finir, de A à Z. Ce n'est pas rien qu'un petit bout. Il va y en avoir qui vont fournir rien que de la moulée, puis l'élevage à forfait. Mais les autres ci-mentionnés, là j'ai un petit blanc, c'est ça. On pourra vous le ramener.

180

M. MARIO DUMAIS :

Alors, ce serait des, possiblement un contrat dans lequel il y aurait des modalités qui traitent de comment gérer la partie que fait l'intégré, c'est un peu ça que...

185

M. JEAN DUQUETTE :

Oui oui, c'est ça. Mais là, pour vous l'expliquer bien...

190

M. MARIO DUMAIS :

Mais qui peut se retrouver, au fond, tout ça, ça peut être dans un même contrat?

M. JEAN DUQUETTE :

195

Oui oui oui, ça peut être...

M. MARIO DUMAIS :

200

Ça peut être le même contrat, parce que là, qu'est-ce qui est un peu mêlant c'est que vous dites: **Il existe différents modèles d'intégration, par exemple.** Alors, c'est comme si c'était des choses différentes les unes des autres.

M. JEAN DUQUETTE :

205

Bien, il va y en avoir à un moment donné, ils vont être intégrés, peut-être pas officiellement, mais comme quand ils font affaire avec une meunerie, là c'est la meunerie qui contrôle tout.

210

M. MARIO DUMAIS :

Oui.

M. JEAN DUQUETTE :

215

Mais il n'y a pas rien d'écrit peut-être officiellement, mais tu sais, c'est eux autres qui endossent la marge et puis tout. Le producteur, il n'a pas le choix de suivre à ce moment-là. Et on va vous faire des modèles, puis on va vous en envoyer.

220

M. MARIO DUMAIS :

O.k. Et, dans cette même recommandation 3, après ça, dans l'autre paragraphe, vous parlez de l'assurance-stabilisation. Alors, vous dites que ça ne fait pas toujours partie des ententes signées, et là vous expliquez en disant: **C'est-à-dire que, lorsque le prix du marché est baissé** -- c'est-à-dire quand le prix est à la baisse...

225

M. JEAN DUQUETTE :

Oui.

230

M. MARIO DUMAIS :

... qu'il arrive parfois que les primes de l'ASRA soient remises à l'intégrateur au lieu d'être conservée par le producteur.

235

C'est un peu étrange parce que ça veut dire qu'un producteur, il commence son année et puis il ne sait pas qui va toucher l'assurance-stabilisation, puis ni l'intégrateur. Moi j'avais l'impression, et là vous me corrigerez, que, normalement, dans l'intégration proprement dite, où typiquement vous avez un engraisseur qui est intégré, l'intégrateur lui fournit les porcelets qui lui appartiennent.

240

M. JEAN DUQUETTE :

C'est ça.

245

M. MARIO DUMAIS :

Et l'intégré les engraisse. C'est là, dans un cas comme ça, il me semble qu'il n'y a aucune ambiguïté, c'est le propriétaire du porc qui touche l'assurance-stabilisation, donc l'intégrateur.

250

Mais est-ce qu'il y a vraiment des cas où les gens sont dans un rapport intégrateur/intégré, puis c'est comme pas clair qui va toucher l'assurance-stabilisation? C'est ça que j'essaie de visualiser, dans quel type de cas ça pourrait arriver que ça se décide comme ça, sur la gueule disons, en cours de route? En connaissez-vous des cas comme ceux-là?

255

M. JEAN DUQUETTE :

C'est que, oui, on avait déjà eu connaissance, c'est pour ça qu'on l'avait inclus dedans, mais ce n'est pas, ordinairement, lorsque les porcs appartiennent à l'intégrateur, c'est lui qui ramasse...

260

M. MARIO DUMAIS :

Là il n'y a pas d'ambiguïté dans ce cas-là...

265

M. JEAN DUQUETTE :

Il y a des fois, c'est comment on pourrait dire, il y a des fois aussi qui marchent aussi à la prime un peu, il va avoir, ça peut être inclus, si le prix baisse, il va en avoir une partie en moins,

270

l'intégré.

M. MARIO DUMAIS :

275 L'intégré.

M. JEAN DUQUETTE :

280 C'est un peu, ça ne fait peut-être pas partie, il n'aurait peut-être pas le droit nécessairement de l'avoir, mais ça va, il y en a qui vont avec, si le prix est plus haut, ça va faire une différence.

M. MARIO DUMAIS :

285 Ou est-ce que ce serait une clause, disons quelqu'un, un intégrateur prête de l'argent à un producteur qui n'est pas complètement intégré, puis il lui dit et bien, si le prix baisse, s'il y a de l'assurance-stabilisation, je veux en toucher une partie?

M. JEAN DUQUETTE :

290 Ah! oui, c'est parce qu'il s'en sert comme garantie.

M. MARIO DUMAIS :

295 Garantie. Ce serait un peu ça au fond, auquel vous vous référez?

M. JEAN DUQUETTE :

300 Oui, oui.

M. MARIO DUMAIS :

O.k. Pour garantir la fourniture de moulée, des choses comme ça.

305 **M. JEAN DUQUETTE :**

Hum, hum. C'est parce que, lorsque c'est de même, qu'il y a quelqu'un qui prend ça en garantie, lorsque l'assurance paie, il en aurait peut-être de besoin d'en garder une partie aussi. Là, si qu'il l'est toute à, ils se couvrent bien disons.

310

M. MARIO DUMAIS :

Oui, o.k. Ça va pour cette question-là.

315

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

320 Alors, dans le même esprit, à votre recommandation 8, à la page 14 de votre mémoire, vous demandez que **les producteurs aient le même prix partout au Québec, peu importe la grosseur de leur ferme et le lieu d'élevage, le même prix pour le porc qui quitte la ferme.** Et vous dites: **Une des solutions souhaitables serait d'établir une péréquation du transport plus juste.**

325 Pouvez-vous m'expliquer, moi je suis un profane là-dedans, expliquez-moi un petit peu, est-ce qu'on va subventionner le transport, est-ce que c'est ça que vous voulez faire?

M. JEAN DUQUETTE :

330 C'est parce que, présentement, c'est le producteur qui paie son transport de porcs.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

335 Alors, si quelqu'un produit, ici par exemple, et là lui il va payer le transport pour envoyer ses bêtes.

M. JEAN DUQUETTE :

340 C'est ça. Présentement, il y a des producteurs dans la province qui ne paient rien pour le transport. Puis il y en a d'autres qui vont payer 4\$ ou 3,50\$, je pense que c'est, la tête, maximum. Après ça, il y a une péréquation. On appelle ça partielle.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

345 Oui.

M. JEAN DUQUETTE :

350 Mais on voudrait que ce soit la même chose que, ils ont comme le lait, qu'il vienne de la Gaspésie ou bien juste au côté de l'usine, ça leur coûte tout égal.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

355 Oui.

M. JEAN DUQUETTE :

360 Ça fait que c'est ça qui fait des différences de 3,50\$ la tête. Ceux qui restent plus loin, et bien un gars qui produit 15 000 porcs, pas 15 000, 5 000 porcs, et bien ça fait 17 000\$ de moins dans ses poches. Puis souvent ça va être les plus petits qui vont être désavantagés parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'acheter une **van** ou bien de s'organiser mieux. Ça fait que, eux

autres, ils paient tout le temps.

Ça fait que ce serait pour mettre des chances plus égales un peu.

365 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Et ça c'est pour envoyer le porc à l'abattoir?

370 **M. JEAN DUQUETTE :**

Oui oui, c'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

375 Alors, je suis surpris que les gens du Témiscamingue ne nous aient pas proposé cette chose-là.

M. JEAN DUQUETTE :

380 C'est parce qu'ils veulent s'en construire une.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ils ont un abattoir eux autres.

385

M. JEAN DUQUETTE :

S'en construire une ou bien de continuer à...

390 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Très bien. Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

395

À votre recommandation 2, qui s'intitule **maximiser l'utilisation des subventions**, vous nous dites que **l'obligation qu'ont des producteurs agricoles, d'acheter des équipements leur enlève tout pouvoir de négociation des prix.**

400

D'un autre côté, les représentants du MAPAQ nous expliquaient que, dans le cadre du programme Prime-Vert, quand ils disaient bon, on paie disons 50 ou 60% de tel équipement qui est acheté, quelqu'un venait dire oui, mais moi j'ai acheté l'équipement, puis vous n'avez pas payé 50 ou 60%, vous avez payé 40% ou 30%. Alors là, les gens du MAPAQ disaient écoutez, non, nous on paie un certain pourcentage d'un montant qui est alloué. Si, au coût d'achat, vous achetez à plus que ça, et bien là l'autre partie, nous on n'est pas responsable de ça. Et là, ils

405

nous expliquaient, c'est pour éviter que les vendeurs d'équipement gonflent les prix en se disant de toute manière c'est la subvention qui va le payer. Alors, ils disaient nous, on limite notre niveau de subvention.

410 Alors là, vous autres, vous nous expliquez que, de votre côté, les vendeurs d'équipement, quand ils savent qu'il y a une subvention, vous nous dites que vous n'avez plus de pouvoir de négocier les prix des équipements que vous achetez. Mais est-ce que ça veut dire qu'il y a des monopoles de vente? Parce que, s'il y a, disons que vous devez acheter un équipement, puis il y a 4 fournisseurs, est-ce que ça veut dire que les 4 fournisseurs s'entendent
415 et, que vous n'avez aucun pouvoir de négociation avec eux ou qu'il y a juste un fournisseur en général dans une région, auquel vous pouvez avoir accès?

 Alors, expliquez-nous donc ça, pour qu'on comprenne bien pourquoi vous, le fait d'avoir des subventions, ça vous enlèverait tout pouvoir de négociation sur les prix?

420

M. JEAN DUQUETTE :

 Les fournisseurs savent qu'il faut qu'on s'en aille vers là. Puis, lorsque le Ministère, il avait décidé mettons que c'est 5 ou 6 000\$ qu'il donnait en subvention, à ce moment-là, il y a quelques années, les rampes étaient à environ 12 000, 10 à 12 000, ça jouait là-dedans. Puis là, lorsqu'ils ont vu ça eux autres, la demande elle serait meilleure, et puis qu'on avait une subvention, les prix c'est rendu à 15, 16 000, puis ce n'est pas un monde bien bien gros ça, les rampes. Il n'y en a pas 30 là. C'est 3, 4 peut-être, qui sont, en gros. Il y en a peut-être quelques petits ici et là.

430

 Ça fait que c'est sûr qu'ils ne se tireront pas dans les pieds trop trop, parce qu'ils savent qu'on va être obligé d'en avoir à plus ou moins longue échéance. La loi ou bien la façon de l'environnement, les nouvelles recommandations, puis le monde, ils s'alignent sur ça aussi pour protéger, comme ils disent, l'environnement ou faire plus attention, essayer d'atténuer les odeurs.
435 Ça fait qu'ils savent que ça s'en va là, ça fait que...

 C'est comme une demande, ils savent qu'ils vont en avoir X à vendre dans 2 ans, 3 ans ou 4 ans, ça fait que ça ne leur donne rien qu'ils coupent les prix, ils ne s'aideraient pas.

440 **M. MARIO DUMAIS :**

 En fait, c'est comme un accroissement de la demande qui fait que les prix montent.

M. JEAN DUQUETTE :

445

 C'est un accroissement de la demande, puis c'est une obligation à plus ou moins longue échéance. Ça fait que ça ne donne rien qu'ils coupent les prix, ils savent qu'on va en avoir de besoin.

450

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Au fond, ça devrait inciter les gens à le faire au plus vite, plutôt que d'attendre.

4 55 **M. MARIO DUMAIS :**

Ou à se partir une **business** dans le commerce des rampes d'épandage.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4 60

Alors, dans votre première recommandation, vous demandez de tenir compte de l'horizon d'investissement sur le plan environnemental. Je comprends bien la chose. Par ailleurs, vous dites: **Les normes changent sur un horizon beaucoup trop court, 1997, 2002.** Oui, mais c'est depuis '81 qu'il y a de la réglementation, ce n'est quand même pas depuis hier, et
4 65 puis 1997, 2002, et bien il y a des échéances, 2005, 2008, il y a déjà pas mal de flexibilité dans le temps. Vous trouvez qu'il n'y en a pas assez, vous voudriez plus de délai?

M. JEAN DUQUETTE :

4 70

Bien, c'est parce que, lorsqu'on fait des investissements sur une ferme où est-ce que tu vas t'implanter ou dans les zones où c'est déjà assez plein comme on pourrait dire, puis en '90, on était selon les normes, avec 100 acres de terre. En 2005, ça va t'en prendre 225, 230 pour suffire à la même affaire. Mais là, si tu n'en as plus de terre autour, rien, tu sais, puis une porcherie, une ferme porcine, ça a une durée de vie de 20 ans à 30 ans, ou bien ça prend au
4 75 moins 20 ans avant que tu finisses de la payer, ça fait que là, si tu es rendu au bout de 20 ans, et bien là tu es obligé d'aller te chercher de la terre plus loin, lorsque tu es capable d'en avoir, à un prix qui a de l'allure. Parce que, au prix où est-ce qu'elles sont rendus aussi, ça a changé. Il y en aurait peut-être, s'ils savaient qu'ils sont obligés de se racheter de la terre à 3 000\$ l'acre, ils n'auraient peut-être pas bâti sans sol ou bien avec un peu. Ça change, vous, c'est sûr que vous
4 80 trouvez ça assez long, mais lorsque tu le vis, puis quand tu n'en as plus de possibilités autour, tu trouves ça court, tu sais. On trouve ça court nous autres. C'est relatif, ça dépend où est-ce qu'on est.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4 85

Ça dépend où est-ce qu'on est et de l'âge qu'on a aussi.

M. JEAN DUQUETTE :

4 90

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4 95

Ça va. Alors, oui monsieur Doyon.

M. ANTOINE DOYON :

J'aurais des explications à vous donner sur une recommandation que le Syndicat de la Relève vous a faite cet après-midi.

500

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui.

505

M. ANTOINE DOYON :

Sur la taxe. On travaille sur ce dossier-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

510

Sur la taxe à l'alimentation.

M. ANTOINE DOYON :

515

La taxe à l'alimentation.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui, oui.

520

M. ANTOINE DOYON :

La vision de ça c'est qu'on devrait avoir une taxe, les citoyens en général, l'État civil, tout le monde veut qu'on améliore l'environnement et, pour l'améliorer, il faut que la société y contribue dans son ensemble. La meilleure façon que je vois c'est qu'il y ait une taxe sur l'alimentation, et la raison de ça c'est que les produits alimentaires qui viennent de l'extérieur, si eux autres ne respectent pas les mêmes normes environnementales que nous autres, ils nous causent un préjudice, et on n'est plus aussi compétitif. Ça fait que s'il y a une taxe, on suppose une taxe de 2% sur l'alimentation, une taxe qui est style des anciennes taxes d'accises cachées, où est-ce que c'est compris dans le prix.

530

Cet argent-là pourrait être remis dans un fonds où est-ce que ça servirait pour l'environnement au niveau de l'agriculture et de tout ce qui touche à la traçabilité, les conditions sanitaires des produits agricoles et alimentaires.

535

Puis je vois tout de suite les bonnes âmes dire bien oui, mais les gens qui ont des faibles revenus vont être encore taxés. Si on compare une famille de 3, puis ça je vais, on va vous envoyer, dans les semaines qui suivent, toute la documentation, toutes les, de quelle façon on le voit le projet, parce que c'est très, c'est tout nouveau qu'on vient de réfléchir à ça. Une famille qui achète entre 7 000 et 8 000\$ par année de produits alimentaires, ça ferait cent soixante dollars

540

(160\$), ça pourrait être retourné par un chèque au même type que la TVQ, TPS, que les gens à faibles revenus reçoivent. Et, pour eux, ce serait, ça n'aurait aucun impact, et ça aurait un impact quand même bénéfique pour les producteurs.

545 Au cours des 10 dernières années, les producteurs agricoles, on a amélioré notre efficacité, on nous a imposé de nouvelles charges de plus en plus, et le résultat de ça c'est que les revenus nets ont baissé. On n'a pas été capable d'aller dans le marché, et le consommateur nous a, et les grossistes, tous ceux qui achètent nos produits, ne nous ont pas transféré une plus-value à nos produits.

550 Moi, je peux prendre l'exemple des producteurs de porc, elle est plus connue, je pense que, si je me réfère à une certaine étude, c'est qu'ils ont 5% de moins d'efficacité qu'il y a, de revenus nets qu'il y a 10 ans. Ils ont augmenté leur efficacité, ils l'ont transférée aux entreprises de transformation et aux consommateurs, puis le producteur, celui qui a tout fait les efforts, lui il n'en bénéficie pas.

555 Je pense que ce serait une façon originale et juste pour tout le monde qu'il y ait un style de taxe comme ça. Puis votre Commission, elle cherchait des façons de faire, des nouvelles façons de faire, j'ai regardé que vous disiez et bien ça nous prend des recommandations, des recommandations qui ont une certaine valeur, je pense que ça c'est un modèle qui pourrait être regardé, puis sûrement qu'il y a des fins économistes qui sont capables, dans votre domaine, pour nous aider.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

565 Alors, dites-moi, est-ce que c'était les jeunes qui vous avaient volé cette idée-là ou si c'est vous qui avez volé aux jeunes?

M. ANTOINE DOYON :

570 Bien, à leur assemblée annuelle, je leur avais suggéré de faire cette résolution-là pour leur assemblée annuelle.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

575 Oui.

M. ANTOINE DOYON :

580 Je l'ai suggéré aussi à l'assemblée annuelle des producteurs de bovins, puis l'assemblée provinciale va avoir lieu la semaine prochaine. Cette idée-là m'est venue après le colloque de l'UPA, au mois de février, où est-ce qu'on était avec le monde municipal, puis on se posait des questions au niveau environnemental, mais ça prend quelqu'un.

585 C'est beau avoir des idées, mais il faut avoir les moyens de ses idées. Puis je cherchais

un peu à savoir de quelle façon on pourrait financer ça, sans que ce soit toujours à la charge du producteur. Puis je me suis souvenu de, lors d'un voyage en France, on avait rencontré des associations de grossistes et de producteurs, et eux autres ils ont un modèle comme ça. Ils appellent ça l'interproduction, sur la viande, où est-ce qu'ils prennent une taxe, il y a une taxe spéciale comme ça, qui est cachée. Une fois par année, les producteurs et l'interproduction se réunissent et décident du montant de taxe qu'il va y avoir. S'ils ne s'entendent pas, c'est le gouvernement qui la décrète, et ça c'est pour financer la traçabilité.

Puis vous savez que, en France, le système de traçabilité, il est très élaboré. Un veau, il a son passeport. Je peux vous dire que c'est un suivi qui est très dispendieux, puis c'est de cette façon-là qu'ils le financent, ce n'est pas aux frais des producteurs, puis c'est pour le bien de la société. Ça fait que je me suis, j'ai parti de ça et puis je me suis dit ça devrait être une piste à regarder.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Alors, désormais, on saura que cette idée-là vient de vous. Alors, très bien.

M. ANTOINE DOYON :

Je ne veux pas en avoir la paternité, mais je voudrais juste qu'une chose comme ça soit regardée et puis approfondie, parce que c'est bien beau vouloir améliorer l'environnement, mais si tout ce qu'on fait, tout ce qui s'en vient, toutes les nouvelles normes qui s'en viennent, que ce soit la bureaucratie, moi je suis rendu que je fais 6 heures de bureaucratie par semaine à peu près, puis je suis un très mauvais bureaucrate. Pour moi, je serais mieux de faire 12 heures de production que de faire 6 heures à remplir des formules, puis des formules, avec des 15 chiffres au bout. Je manipule beaucoup d'animaux, ça fait que j'ai beaucoup d'écriture à faire, et je suis un dinosaure, je n'ai pas encore ouvert un ordinateur, ça fait que, même s'il y en a un dans la maison, ça fait que je fais tout ça à la mitaine là. Il y a beaucoup de gens encore comme ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

C'est bien. Alors, ça va, messieurs, c'est correct. Merci beaucoup de votre présence et bonne chance à vous.

Alors, j'invite maintenant le représentant du Syndicat du secteur de l'UPA de Coaticook, monsieur Gérard Dutau.

M. GÉRARD DUTAU :

Bonsoir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bonsoir, monsieur Dutau.

M. GÉRARD DUTAU :

635 En premier lieu, je tiens à vous remercier, à titre de membres de la Commission, de permettre au secteur de Coaticook de s'exprimer sur le développement durable de la production porcine au Québec.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

640 Voulez-vous approcher le micro de vous, pour que les gens vous entendent bien en arrière. C'est ça.

M. GÉRARD DUTAU :

645 D'accord.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

650 Alors, merci beaucoup. Je laisse la première question à mon collègue.

M. MARIO DUMAIS :

655 Merci. Une petite question, un peu technique, de statistiques. À la page 3, quand vous nous donnez des informations sur les hectares reboisés, vous dites il y a eu 105 hectares de reboisées en 2001 et 60 hectares en 2002. Est-ce que c'est du reboisement net, c'est-à-dire, généralement, dans une région, il peut y avoir des parcelles qui sont déboisées, d'autres qui sont reboisées. Alors, est-ce que vous nous parlez juste du reboisement ou vous nous parlez du reboisement moins le déboisement?

660

M. GÉRARD DUTAU :

665 Honnêtement, je suis un peu mal placé pour vous répondre parce que, étant donné que je n'ai pas participé personnellement, je remplace quelqu'un ce soir pour lire ça.

M. MARIO DUMAIS :

670 O.k.

M. GÉRARD DUTAU :

675 Mais je croirais que ce soit plutôt du reboisement de terres en friche, qui sont considérées comme n'ayant plus de potentiel, plutôt à l'est de la MRC, ces choses-là. Que, je pense qu'on a stoppé le reboisement des bonnes terres agricoles. Ça s'est fait antérieurement,

680 on en a dans notre paroisse, ça s'est fait il y a 15, 20 ans. Aujourd'hui, les gens, la société a payé pour ce reboisement-là, et les producteurs remettent ces terres-là en production à cause des coûts élevés des terres et ces choses-là. Alors, ça a été de l'argent gaspillé. Je pense qu'on est plus vigilant au niveau du ministère des Terres et Forêts, on a une meilleure entente avec le secteur agricole pour protéger. Quand même que ça peut être dans une période où le terrain n'est pas utilisé présentement, s'il a un potentiel pour l'être dans quelques années, c'est un peu illogique de le reboiser et puis de couper les arbres quand ils ont à peu près 10, 12' de haut, ils valent aucune valeur marchande. C'est ce qui se produit présentement, malheureusement, dans certains secteurs.

685

M. MARIO DUMAIS :

Merci.

690

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

695 Est-ce que je peux déduire, de la même page, à la page 3, dans le portrait de la situation actuelle de Coaticook, que vos producteurs sont plus fortunés que les autres? C'est-à-dire que je m'aperçois qu'ils représentent 21% du total du nombre d'exploitations agricoles, mais ils ont le tiers du revenu.

695

M. GÉRARD DUTAU :

Il faut dire que, dans la région de Coaticook, il y a beaucoup de producteurs laitiers.

700

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui.

705

M. GÉRARD DUTAU :

Et les chiffres d'affaires sur les fermes laitières sont quand même très élevés.

710

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ah! oui.

715

M. GÉRARD DUTAU :

715

Comparativement à des secteurs, mettons, je ne veux pas faire de comparaison directe, mais on va prendre comme exemple, peut-être comme la MRC du Haut-Saint-François, où il y a beaucoup de producteurs de boeuf, ça ne veut pas dire nécessairement qu'il reste beaucoup plus d'argent clair au bout de l'année, mais on sait que, en agriculture, certaines productions génèrent plus de revenus bruts que d'autres.

720

Il y a la production porcine aussi, où les chiffres d'affaires sont très élevés.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

725 C'est parce que votre production est très diversifiée, par ailleurs.

M. GÉRARD DUTAU :

730 C'est ça. Oui oui, oui oui, mais c'est surtout, je pense que monsieur Perreault l'avait mentionné cet après-midi, on voit qu'il y a 542 exploitations et il y a à peu près une cinquantaine de productions de porc. Alors, très très majoritairement, c'est des productions laitières.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

735 Je pensais que les gens du coin chez vous étaient plus riches.

M. GÉRARD DUTAU :

740 Ah! ils sont, c'est peut-être le cas aussi, peut-être plus pauvres. Peut-être plus, au niveau des revenus bruts en tout cas, mais à savoir ce qui reste net, ce serait à vérifier.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

745 Alors, à la page 6 de votre mémoire, là vous faites, vous nous parlez **du comité consultatif agricole, composé d'une majorité de producteurs agricoles, a travaillé sans relâche et dans un contexte constructif de respect et de concertation à l'élaboration de règles et de normes encadrant la production agricole, et plus particulièrement la production porcine.** Donc, vous semblez nous indiquer que, dans votre coin, il y a de la concertation et que, est-ce qu'il y a de la bonne entente?

750

M. GÉRARD DUTAU :

Oui.

755 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Est-ce que vous avez quelque chose comme les conflits qu'on voit partout ailleurs ou?

M. GÉRARD DUTAU :

760

Non. Je pense qu'il y a une ouverture d'esprit, il faut aussi donner le crédit à la Ville de Coaticook, aux élus de la Ville de Coaticook, je pense en particulier au maire de la ville, qui est originaire, est un fils d'agriculteur, qui a été, originaire de Sainte-Herménégilde, il y a une recherche de concertation et non pas de confrontation. Je pense qu'on peut vraiment dire que

765 c'est la situation qui se vit et puis...

770 Parce qu'on sait qu'on est appelé à vivre ensemble. Alors, aussi bien, Coaticook est une ville à caractère rural, on est interdépendant l'un de l'autre. Le milieu agricole a besoin des services que la ville dispense, comme la ville aussi a besoin, pour stabiliser son secteur économique, son roulement économique, a absolument besoin de l'agriculture qui l'entourne.

775 Alors, je pense que la majorité des, tu sais, on se côtoie dans, que ce soit au niveau scolaire, on est continuellement ensemble. On est des gens du même patelin jusqu'à un certain point. C'est sûr qu'il y a un peu de friction à certaines périodes de l'année où ça sent, c'est dérangent, mais même, comme il a été expliqué précédemment, on est à la recherche continuellement de solutions à ça. On ne peut pas éliminer ça, mais on tend, autant au niveau agricole qu'au niveau du secteur urbain, à temporiser les choses pour permettre un climat de cordialité si on peut dire entre nous.

780 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Mais ça veut dire, ça, que les gens réussissent à se parler et puis il y a quelqu'un qui les rassemble, qui les réunit?

785 **M. GÉRARD DUTAU :**

Oui, oui. Honnêtement, oui.

790 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Qui est-ce qui a le **leadership** là-dessus, c'est la municipalité?

M. GÉRARD DUTAU :

795 Je pense que le président de l'UPA, monsieur Masson, et le maire de la Ville de Coaticook, sont des gens qui tiennent à leurs idées, mais qui sont capables d'en parler. Déjà en partant, ça y fait beaucoup.

800 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Avez-vous quelques comités d'environnement, un petit peu militant?

M. GÉRARD DUTAU :

805 Pas spécialement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

810 Non.

M. GÉRARD DUTAU :

815 Je pense que le comité agricole où je siège présentement, c'est nouveau pour moi, mais je pense que c'est un organisme qui permet, on est avec le préfet de la MRC, les représentants de la Ville. Alors, quand il se présente quelque chose, on est en mesure de discuter, d'évaluer la situation, tout en préservant les intérêts de chacune des parties.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

820 Parce que, si vous avez des bonnes expériences de paix, on pourrait peut-être essayer de faire de l'exportation.

M. GÉRARD DUTAU :

825 Mais je pense que, c'est sûr, vous savez, si on était à, là on est à peu près à 10% de production porcine.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

830 Oui, c'est ça.

M. GÉRARD DUTAU :

835 Si on avait 60, 70% de production porcine, peut-être que le climat serait différent, il faut admettre les choses telles qu'elles sont. Parce que le porc dégage, a un aspect particulier au niveau de l'odeur. Même si les gens font le maximum pour corriger ça, ça reste..., puis il y a peut-être une pensée sociale un petit peu défavorable présentement à la production porcine. Ça n'aide pas les choses. Je pense que, comme il s'est fait à Coaticook, en ce qui concerne l'amélioration des cours d'eau, ça aide à replacer l'image de l'agriculture, on voit que les producteurs sont conscients qu'il y a place à amélioration dans toutes, comme dans toutes choses.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

845 Merci beaucoup de votre communication, monsieur Dutau et bonne chance à vous.

M. GÉRARD DUTAU :

850 C'est moi qui vous remercie.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

855 J'invite maintenant madame Sylvie Berthaud s'il vous plaît.

MME SYLVIE BERTHAUD :

Bonsoir messieurs, dames.

860 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Bonsoir, madame Berthaud.

MME SYLVIE BERTHAUD :

865

Je me présente, Sylvie Berthaud, comme ouvrière agricole. J'ai effectué un lycée agricole en France et, depuis, j'ai travaillé en France, en Suisse, en Nouvelle-Zélande et ici. Donc, ça offre un petit point de comparaison. Je viens aussi de la Bretagne, où nous avons été noyés dans le lisier de cochon, et c'est pour ça que je suis sensible particulièrement à la question de ce soir, et je suis aussi membre de l'Union paysanne, en faveur d'une alimentation qui nourrisse vraiment les gens et non pas qui les rende malades.

870

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

875

... sont 4 à 5 fois supérieurs.

C'est-à-dire qu'il faut tenir compte aussi de l'eau de pluie, les eaux de lavage.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

880

Voilà.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

885

Merci, madame. J'ai l'impression que vous avez un mémoire très fort en essence, très marqué, je voudrais juste parler un peu de votre expérience au début. Vous dites que vous avez vécu en Nouvelle-Zélande, je pense, en Suisse, est-ce que, actuellement, vous êtes, vous travaillez dans le domaine de l'agriculture actuellement?

890 **MME SYLVIE BERTHAUD :**

Oui, j'essaie de travailler juste dans l'agriculture biologique, ce qui est difficile. Là, autrement, je fais différents travaux agricoles, que ce soit en acériculture, dans du maraîchage, les foins, les roches, tout ça.

895

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et vous venez de Bretagne.

900

MME SYLVIE BERTHAUD :

Et je viens de Bretagne, du sud de la Bretagne.

905 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Est-ce que la situation de la Bretagne, que vous avez connue, ressemblait à celle du Québec de maintenant?

910 **MME SYLVIE BERTHAUD :**

Je crois que c'est pire et c'est pour ça qu'on ose intervenir maintenant, pour ne pas que ça se généralise ici. Parce que si les études ne sont pas faites ici, elles sont faites dans d'autres pays, et c'est trop dommage de voir saccager un potentiel qui est magnifique au Québec, et qui doivent considérer justement les différentes activités. Entre autres, le tourisme, qui représente quand même plusieurs millions de personnes par année.

J'ai amené une petite brochure justement, de la Suisse, qui m'a été envoyée récemment. Il y a eu un virage agroenvironnemental magnifique de fait là-bas et ils refont le lien entre les citoyens et les paysans, les agriculteurs, et il y a même hébergement à la ferme, même hébergement dans les granges, avec certaines conditions. Et là, la Suisse est très stricte au niveau sanitaire. Ce qui n'empêche pas de vendre leurs produits à la ferme, de voir les saucissons pendus, ce qui semblerait une aberration ici. Et on nous dit dans cette brochure-là que la Suisse répond aux besoins alimentaires au niveau de la viande pour ce qui est de la viande porcine, bovine et aussi de la viande de veau pour tous les Suisses, et la Suisse peut se comparer avec le Québec au niveau du nombre d'habitants, c'est-à-dire 7 millions de personnes.

920 En Suisse, il y a un 1,4 million de, 1,4 million de cochons, et ils couvrent tous les besoins en viande de porc du pays. Je pense que ça peut être un peu similaire pour ici. Est-ce qu'il ne serait pas possible de limiter l'expansion de la production porcine, qui semble inévitable, parce que là on a vu que les producteurs porcins veulent la levée du moratoire, et on nous dit que, s'ils renoncent à accroître la production porcine québécoise, ils se feraient damer le pion par d'autres pays, et ils perdraient leur expertise et leur compétence.

935 Je ne vois pas en quoi l'expertise et la compétence augmenteraient avec plus de cochons. Il me semble que 7 millions c'est déjà suffisant pour en avoir de l'expertise et de la compétence. Et, d'autant plus, il me semble qu'on devrait privilégier la qualité de cette viande-là. En effet, c'est ce qui fait notre santé, et une viande sans antibiotique, sans hormone, va être de plus en plus recherchée. Les gens, les producteurs qui vont se tourner vers une agriculture biologique auront de l'avenir devant eux, et avec une bonne entente de voisinage, qui est aussi très important.

940 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

945 Parce que votre mémoire commence par un rappel des scientifiques, il y a un certain

nombre de prix Nobel, disant qu'on avait pris une trop grande distance à l'égard de la terre et, à l'égard de la production porcine, vous n'êtes pas tout à fait contre, vous n'êtes pas contre l'alimentation carnée, vous?

950 **MME SYLVIE BERTHAUD :**

Non, pas du tout.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

955

Bon. Pour vous-même, vous faites vos choix, mais pour la société, c'est une chose, mais ce que vous voudriez c'est qu'on fasse un passage au biologique?

MME SYLVIE BERTHAUD :

960

Tout à fait parce que...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

965

Et vous estimez que le type de production qu'on a actuellement est trop loin de la nature et ne répond pas aux vrais besoins de l'être humain?

MME SYLVIE BERTHAUD :

970

Ne répond pas aux vrais besoins de l'être humain ou, en plus, dégrade sa santé, ce qui est encore plus grave. On voit que les maladies dégénératives se répercutent de génération en génération plus tôt. Maintenant combien d'enfants sont même atteints du cancer, ce qui était inenvisageable, entre autres à cause des pesticides, de tous les produits qu'on met. En tant qu'ouvrière agricole, je suis particulièrement sensible à ça, parce qu'on en voit, on en goûte, on en mange. Entre autres, dans des plantations de sapins, mais dans beaucoup d'autres endroits aussi. Ce qui fait dire que, maintenant, qu'il y a une 1 personne sur 3 dans notre pays qui risque le cancer, entre autres. Je ne parlerai pas de toutes les autres maladies. C'est trop important de laisser passer l'occasion qui nous est présentée par cette Commission de ne pas dire oui à l'agriculture, oui à un élevage rationnel, qui satisfasse nos besoins en protégeant la terre aussi.

980

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Très bien. Ça va. Est-ce que ça va, madame?

985 **MME SYLVIE BERTHAUD :**

Oui.

990

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Est-ce qu'on peut...

995 **MME SYLVIE BERTHAUD :**

1000 J'avais beaucoup d'autres choses à vous dire, mais je vais limiter ça. Je pense que l'humanité mérite mieux qu'une dollarcratie avide de s'accaparer les biens communs. Les transnationales, les oligarchies ont acheté les semences, les produits phytosanitaires, les médicaments. Maintenant, ils prétendent même acheter des droits sur l'eau dans de nombreux pays. Bien sûr, toute l'agriculture en dépend de ces droits sur l'eau, et ces transnationales ont un tel pouvoir financier qu'ils sont au-dessus de tous nos gouvernements, c'est-à-dire qu'il suffit de graisser la patte pour les élections et puis d'avoir de bons débouchés après pour les produits. Ce qu'on voit d'ailleurs avec les OGM au Canada, au Québec aussi. Et donc, les graines de la résistance germent et nous en prendrons soin.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1010 Très bien. Alors, le débat est ouvert, il ne sera pas terminé, mais il faut continuellement qu'on reste une société qui est ouverte au débat, d'où qu'il vienne.

MME SYLVIE BERTHAUD :

1015 Voilà. Je crois qu'on mérite mieux que de s'emprisonner dans des élevages, que ce soit d'animaux ou que ce soit de mentalités qui sont trop restreintes, la vie est trop belle pour la gâcher. Je vous remercie.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1020 Merci, madame. Bonsoir. Alors, on fait une petite pause-santé et on revient dans 15, 20 minutes. Il nous reste 3 mémoires à auditionner. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1025 (REPRISE DE LA SÉANCE)

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1030 Si vous voulez prendre place s'il vous plaît. Je vous rappelle qu'on essaie de s'écouter les uns les autres, si vous avez, à un moment donné, un besoin irrésistible de parler, vous sortez derrière et personne ne vous chicanera, mais si vous êtes dans la salle, on va essayer de s'écouter et de se respecter.

1035 Alors, j'invite donc maintenant monsieur Roland Mittner s'il vous plaît.

M. ROLAND MITTNER :

Bonsoir.

1040 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Bonsoir, monsieur Mittner.

M. ROLAND MITTNER :

1045

Je vais parler d'un système de traitement de lisier de porc.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1050 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Merci, monsieur Mittner. Il y a un certain nombre d'entreprises qui ont des solutions assez semblables, me semble-t-il d'un premier point de vue, viennent nous voir et nous proposent des solutions à une impasse dans laquelle nous nous trouvons. Est-ce que, vous dites que le bioréacteur Lipp est mis au point depuis 20 ans, j'imagine qu'il est breveté, il est reconnu, il est accepté en Europe, est-ce qu'il est accepté ici? Savez-vous s'il a été évalué par le ministère de l'Environnement et si c'est une technologie qui est actuellement acceptée dans le milieu?

1055

1060 **M. ROLAND MITTNER :**

Pas encore ici. On est en train de compléter le dossier pour la Fédération de porcs, pour l'évaluation des technologies. Ce qui est des brevets, c'est des brevets presque tous qui sont dans le monde entier. Ils ont des, il y a des bioréacteurs Lipp en Chine, en Inde, au Pérou, dans tous les pays d'Europe presque. Oui, c'est ça.

1065

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ça en fait déjà pas mal.

1070

M. ROLAND MITTNER :

Oui. En Allemagne, ils ont à peu près 10 à 15% de la production de bioréacteurs. Il y a, en Allemagne, à peu près 2 000 bioréacteurs actuellement en fonction, sur des fermes, et pour des industries d'alimentation, pour récupérer les déchets dans les conserveries, les abattoirs, les... tout ce qui produit des déchets organiques.

1075

M. MARIO DUMAIS :

Une des parties importantes du système que vous proposez consiste à utiliser le

1080

méthane dégagé par la fermentation du lisier, en vue de produire de l'énergie électrique en particulier. Alors c'est une idée qui est depuis longtemps explorée en Amérique du Nord, il y a même eu des tentatives, je connais personnellement une grande ferme laitière au Québec qui travaille sur du fumier solide et qui, il y a une quinzaine d'années, a installé un système de traitement du lisier, production de méthane, production d'électricité, et ils ont complètement abandonné cette tentative, semble-t-il pour 2 raisons. Il semble que les gaz qui étaient utilisés dans la génératrice corrodait d'une manière extrêmement rapide la génératrice d'électricité, et l'autre élément était, qu'on disait, était que, si une technologie comme celle-là peut plus facilement se rentabiliser en Europe, c'est que le coût de l'énergie là-bas est beaucoup plus élevée qu'en Amérique du Nord et que, ici, ce n'était pas évident de rentabiliser un tel système.

Alors, quelle est votre, actuellement, est-ce que, dans toute l'Amérique du Nord, à quelque part, un tel système est en opération?

M. ROLAND MITTNER :

Non.

M. MARIO DUMAIS :

Hum, hum.

M. ROLAND MITTNER :

Par contre, ce qui est de la rentabilité, moi je pense que si un traitement de lisier, on dit ici que ça coûte entre 15 et 20\$ la tonne, même s'il ne rapporterait qu'une cent au bout, c'est toujours plus rentable, qu'en dépenser. D'une autre part, le traitement par compostage a beaucoup d'inconvénients. En comparant les 2, pour en production d'énergie, le bioréacteur produit, par tonne de matières sèches, entre 300 et 600 kWh. Le compostage consomme entre 20 et 100 kWh. Le respect hygiénique est garanti en dessus des normes en vigueur en Allemagne pour les 2. Les émissions sont basses en odeurs ammoniacales, hautes pour le compostage. Pour le méthane, l'oxyde de nitrate, sulfure, hydrogène et germes.

L'effet fertilisant du produit qui sort du bioréacteur est très rapide, le bioréacteur est lent pour le produit du compostage. Le substrat non utilisable, pour le bioréacteur, il n'y a que le bois et les branches qui n'est pas utilisable. Pour le compostage, tout substrat semi-liquide sans structure, résidus gras, effluents de cuisine, abattoirs et conserveries, tout ça, n'est pas utilisable. Alors que tout ça, nous on peut le traiter. Les boues municipales, on les traite aussi.

M. MARIO DUMAIS :

Une autre question, puisque vous parlez de coûts globaux, avez-vous une estimation du coût du traitement du lisier par ce système-là?

1125

M. ROLAND MITTNER :

1130 Je ne peux pas le dire comme ça par coeur, mais on peut le calculer, parce qu'il faut le
calculer pour chaque ferme. Parce que les bioréacteurs, plus ils sont grands, plus ils deviennent
rentables. Alors, il faut d'abord savoir, le fermier, est-ce qu'il veut faire de l'énergie électrique
pour revendre ou comme, par exemple, un fermier, qu'on a fait un devis, qui avait 30 000\$ de
dépenses de propane par an, l'amortissement, le remboursement et tout pour un bioréacteur lui
coûtait 27 000 par année. Donc, il avait un gain de 3 000\$ déjà en phase de remboursement.
1135 C'est-à-dire que, après 15 ans, quand le bioréacteur est remboursé, c'était du bénéfice net, tout
ce qu'il dépensait actuellement en propane.

M. MARIO DUMAIS :

1140 Et donc, vous avez l'intention de soumettre une description du projet au Comité
d'évaluation technique de la Fédération des Producteurs de porcs pour évaluer les divers
systèmes de traitement?

M. ROLAND MITTNER :

1145 Oui.

M. MARIO DUMAIS :

1150 Parfait. Merci.

M. ROLAND MITTNER :

1155 C'est dans les jours qui viennent, ça va être envoyé, mais on a déjà un projet à Val d'Or
qui est en train d'aboutir, une grande installation de, ce serait un investissement d'à peu près 2
millions pour un bioréacteur pour une ferme d'élevage de poules, pour faire des oeufs, et puis en
même temps traiter les boues municipales de cette municipalité. Ils se sont mis ensemble, la
municipalité et le fermier, et puis ils ont décidé de monter ce projet-là.

M. MARIO DUMAIS :

1160 Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1165 Merci, monsieur. J'invite maintenant GSI Environnement, représentée par monsieur
Jean Vigneux et monsieur, Pierre-Paul et Jean...

M. JEAN SHOIRY :

1170 Shoiry.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Shoiry, mais je n'arrivais pas à me risquer. Alors, vous l'écrivez S H O I R Y.

1175

M. JEAN SHOIRY :

Tout à fait.

1180

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

C'est quasiment aussi connu que Beauchamp. Bon, lequel est lequel pour la transcription, pour qu'on puisse bien identifier.

1185

M. JEAN SHOIRY :

Jean Shoiry.

1190

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Jean?

M. JEAN SHOIRY :

1195

Shoiry.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Shoiry, et?

1200

M. JEAN VIGNEUX :

Jean Vigneux.

1205

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Jean Vigneux, très bien.

1210

M. JEAN SHOIRY :

Bonsoir. Merci de l'opportunité de cette présentation. Rapidement, la mission de GSI Environnement est une entreprise qui a été fondée en 1987, qui est vouée à la protection de l'environnement. On offre une gamme complète de services au niveau de la gestion des matières résiduelles et la réhabilitation de sites contaminés.

1215

L'entreprise aujourd'hui c'est 179 ressources spécialisées, dont une soixantaine de professionnels qualifiés. Nous avons 13 places d'affaires réparties à travers le Québec. Une capacité de production de 600 000 tonnes métriques par année.

1220 Les investissements soutenus en recherche et développement, soit plus de 14 millions depuis 1987, une activité consolidée de 36 millions, dont 22% à l'exportation, d'environ 45 millions de carnet de commande.

1225 Donc, on est dans 2 secteurs d'activités: la gestion complète de matières résiduelles et fertilisantes et la gestion de sols contaminés. On va s'attarder évidemment aujourd'hui du côté de la gestion des matières résiduelles fertilisantes.

1230 L'entreprise oeuvre dans 3 secteurs principalement: la valorisation, le compostage et la manufacture d'écoproduits.

Nos sites, donc on a des sites de compostage et des plates-formes de traitement de sols répartis à travers le Québec, principalement dans la région de Québec, l'Estrie, la région de Montréal et également de l'Outaouais.

1235 La division de gestion de matières résiduelles, en fait, nous oeuvrons dans la valorisation agricole de différents sous-produits industriels et également municipaux, dans la restauration de sites dégradés, dans le compostage et dans la manufacture de produits. On manufacture annuellement environ 6 millions de sacs qui sont distribués à travers les grandes surfaces au Québec, de 14 produits différents au niveau terreau et également compost.

1240 Au niveau de restauration de sites dégradés, on parle surtout de sablières, carrières, anciens sites dégradés, sites d'élimination de déchets, et la valorisation agricole de sous-produits. C'est directement soit à la ferme, chez les producteurs, ou encore en sylviculture. La réhabilitation de sites de sols contaminés sont faits soit sur plate-forme ou encore chez les générateurs.

1250 La première recommandation qu'on aimerait réaliser au BAPE concerne la séparation des lisiers à la ferme ou dans quelques centres régionaux comme moyen de concentrer le phosphore et autres éléments fertilisants pour la production des engrais organo-minéraux qui font partie de notre mémoire aujourd'hui, au niveau de notre principal sujet.

1255 Ce qu'on constate c'est que la séparation mécanique des solides à la ferme, soit avec des tamis ou des presses à vis, constitue une pratique qui est très bien développée, qui est bien connue également. Un des constats que l'on fait avec cette technologie de séparation à la ferme, c'est qu'on permet de concentrer le phosphore, donc dans la partie solide, ce qui rend la fraction liquide beaucoup plus acceptable à l'épandage, soit pour un traitement et rejet ou autres formes de traitements.

1260 La fraction solide, quant à elle, peut être transportée soit à une usine régionale, pour une bio-stabilisation, soit par compostage ou autres technologies appropriées, et qui permet en fait

de nous amener une matière première très intéressante pour la manufacture d'un engrais organo-minéral.

1265 La deuxième recommandation c'est que le BAPE considère la filière existante de production et de commercialisation d'engrais organo-minéraux comme moyen de valoriser la partie solide des lisiers en surplus.

1270 Nous avons développé une technologie de granulation séchage, qui permet de produire des matériaux à haute valeur rajoutée, donc pour des applications dans le secteur agricole ou encore horticole.

1275 Les objectifs qu'on a poursuivis, donc c'est une technologie québécoise de granulation séchage, développée et fabriquée avec et pour des partenaires des produits à haute valeur rajoutée. Ces activités-là ont englobé des activités de recherche et développement de nouveaux produits sous forme granulée et la création d'activités manufacturières commerciales.

1280 En fait, les principales étapes qui nous ont amenés à développer cette technologie-là, ça fait déjà plus de 10 ans, en fait, ça a été fait conjointement avec l'Université Laval, avec l'équipe du docteur Léon-Étienne Parent et, à l'interne, chez GSI, avec différents partenaires industriels. On a investi tout près de 3.5 millions dans le développement d'une filière de granulation séchage. On a construit une usine et on a réalisé la mise à échelle de cette usine-là dans la région de Cabano.

1285 Nous avons commencé à développer différents produits avec des sous-produits industriels provenant de l'usine de pâtes et papier Cascades Cabano, soit des boues de désancrage, qui essentiellement nous ont permis de développer des engrais et également des absorbants industriels. On a eu un support, entre autres, du MICT et également du CNRC pour développer cette technologie-là.

1290 On a été retenu par la Fondation canadienne d'innovation à l'Université Laval en 2002 pour la construction d'une usine pilote dédiée aux engrais organo-minéraux, qui, entre autres, utiliserait donc des boues provenant de la séparation des lisiers. L'usine pilote va être installée dans l'Estrie. Il s'agit d'une usine qui va être en opération en 2004.

1295 Le développement du produit Hyper P donc, à l'aide de cette technologie-là, de granulation séchage, un des grands défis lorsqu'on développe un engrais organo-minéral c'est de pouvoir avoir un engrais qui va s'adapter à la ferme, donc qui va pouvoir être utilisé par les producteurs, avec d'autres types d'engrais, donc avec les mêmes équipements. Alors, ça prend des granules qui sont suffisamment denses, qui vont avoir des caractéristiques pour utiliser les équipements d'épandage existants, qui vont avoir une libération adéquate.

1300 Et donc, tout ça, ça s'est fait sur une période de plus d'une dizaine d'années, entre autres avec le MAPAQ. On a eu des programmes d'assistance avec le CORPAQ, également avec le Fonds de développement de l'Est du Québec, avec le CNRS, le programme PARI, et en fait on a eu un brevet, on a obtenu un brevet en '98 sur cet engrais-là, qui essentiellement est distribué

aujourd'hui par la Coop Fédérée à travers le Québec.

Donc, à court et moyen terme, on parle d'une vitrine technologique qui va être implantée au Québec et on est à évaluer les coûts pour la manufacture à partir de boues de lisier.

1310

Peut-être laisser Jean parler plus spécifiquement de l'engrais organo-minéral comme tel.

M. JEAN VIGNEUX :

1315

D'accord. La définition de l'engrais organo-minéral, c'est tout simplement, c'est un engrais granulaire, fabriqué à partir d'engrais minéraux conventionnels, auxquels on ajoute une quantité déterminée d'un amendement organique, qui est ajouté dans le but d'améliorer la performance de la fraction minérale ou/et pour remplacer une partie des éléments fertilisants de la source minérale par des éléments fertilisants de source organique, qui pourra être des lisiers, mais peut-être aussi des fumiers solides aussi, de d'autres élevages.

1320

Ça exige plusieurs critères minimum de qualité pour rencontrer la qualité des engrais granulaires qui sont distribués dans l'industrie auprès du secteur agricole. La teneur minimale en éléments fertilisants, ça en est une. On parle d'environ 18%, une quantité minimale d'ingrédients fertilisants N-P-K total. Bon, il y a la granulation, la dureté des granules, l'humidité maximale des granules, c'est tous d'autres facteurs.

1325

Le produit qui a été développé et commercialisé actuellement par GSI, de '91 à '99, comme Jean le mentionnait, c'est distribué par la Coop Fédérée. Les ventes actuellement sont d'environ 2 500 à 3 000 tonnes par année, c'est en démarrage. On prévoit que, d'ici 2 ans, il va y avoir plus de 5 000 tonnes qui vont être distribuées au Québec seulement.

1330

On peut considérer que c'est le premier engrais de type organo-minéral au Québec, compte tenu qu'on maintient une partie importante d'engrais minéral dans le produit, même s'il y a une partie organique qui y est associée.

1335

Les ingrédients, c'est un engrais qui est une formule pour le démarrage, principalement utilisé dans le maïs actuellement, avec une formulation 11-38-0, dans les éléments fertilisants N-P-K respectivement. Donc, la matière de base, c'est 2 engrais, le monoammonium phosphate et diammonium phosphate, qui sont des engrais conventionnels utilisés comme démarreur et la fraction organique, dans l'engrais Hyper P actuellement, c'est composé de tourbe, de mousse de sphaigne, et l'avantage principal de l'apport des matières organiques proviendrait des composés organiques, les ligands organiques de la tourbe, qui ont un effet bio-stimulateur sur, et qui augmente l'efficacité de l'engrais, dans ce cas-ci, du phosphore, notamment par la réduction de la fixation du phosphore. Donc, on a besoin d'en ajouter moins pour avoir le même effet au niveau du rendement.

1340

1345

Les granules d'Hyper P, c'est une illustration de l'Hyper P granulaire, tout simplement aussi avec l'enracinement au travers des granules d'Hyper P qui a un pH relativement équilibré.

1350

Si, au niveau de l'utilisation du phosphore au Québec par les engrais minéraux, les données de

2002, de l'AFEQ, l'Association des fabricants d'engrais du Québec, on parle de 48 000 tonnes de phosphore, PDO 5, vendues au Québec l'an passé et, dans un document du GREPA-BPR, on parle d'un surplus de lisier, données de '98, d'environ 6 000 tonnes de phosphore, ce qui équivaut à 12% du phosphore sous forme d'engrais qui est distribué au Québec. Donc, c'est vraiment de remplacer, l'objectif de la fabrication des engrais organo-minéraux est de substituer le phosphore de source organique aux engrais minéraux, une partie seulement.

M. JEAN SHOIRY :

Alors, ce qu'on constate actuellement c'est qu'un des freins qu'on a au développement des engrais organo-minéraux c'est évidemment l'utilisation comme telle par les producteurs et d'être en mesure de convaincre, en fait, de l'efficacité.

On est heureux de mentionner que, dans les dernières années, avec l'Université Laval, on a réussi, avec la Coop Fédérée, de réaliser des tests qui ont démontré l'efficacité. Et ce qu'on constate c'est que la mise en marché d'un tel produit prend plusieurs années, mais lorsque le producteur a la chance de constater sur le terrain les rendements, c'est que les ventes peuvent progresser à une vitesse assez intéressante. Donc, on a commencé en '98, on parlait de 500 tonnes, on a passé à 1 000 tonnes, 1 500 cette année, on a eu 2 600 tonnes de vendues, l'année prochaine on parle de 5 000 tonnes et déjà la Coop Fédérée nous assure d'un bon de commande de 5 000 tonnes minimal par année pour les 5 prochaines années. Ce qui fait en sorte que ça justifie la construction d'une usine dédiée à l'Hyper P.

Alors, c'est très encourageant. On a démontré également sur le terrain qu'on pouvait accroître des rendements de l'ordre de 20%, en utilisant 20% moins de phosphore, du fait qu'on combinait ce liant organique avec de l'engrais minéral.

L'approche qu'on pilote actuellement pour le Québec, ce n'est pas de remplacer les engrais minéraux, ce n'est pas non plus de développer un engrais strictement organique, mais plutôt de combiner les 2 et de faire en fait un plus, et ça, ça a été validé par l'Université en fait, l'Université Laval, et le MAPAQ, sur plusieurs années, pendant 5 à 6 ans sur le terrain, que combinant les 2 on avait un effet de synergie et on augmentait donc les bénéfices pour le producteur.

Ce qu'on a constaté également c'est que, de justifier des usines pour fabriquer ce type d'engrais-là, il faut probablement s'en aller vers 1 ou 2 usines centralisées de traitement pour la fraction solide des lisiers. Donc, c'est malheureux, on ne peut pas nécessairement penser à avoir plusieurs usines rapidement, mais on parle plutôt de faire 1 ou 2 usines pour réaliser une mise en marché graduelle d'un produit. Donc, d'éviter d'encourager la mise en place de plusieurs usines, mais plutôt d'être réaliste en fonction des besoins des marchés et de la substitution, le déplacement d'engrais conventionnels, tels qu'ils sont utilisés actuellement.

Il faut également penser que ces engrais chimiques-là vont être également sujet à des fluctuations de prix en fonction de la venue de nouveaux joueurs. Donc, également, on aimerait sensibiliser le BAPE à l'importance de soutenir, en fait, ce nouveau type de produit-là et

d'assurer, en fait, une assistance ou un appui à la mise en marché de ces nouveaux produits.

14 00 On considère également que ce serait important que le BAPE mettre en oeuvre une agence de coordination de développement des engrais organo-minéral ou encore des engrais organiques. C'est-à-dire que, pour coordonner les actions et assister la mise en marché de ces produits novateurs-là, on doit, je pense, coordonner les différentes actions qui vont être réalisées, autant R et D que par les agences de gestion de bassin versant ou encore les différents regroupements qu'on retrouve actuellement au Québec. Donc, il faut trouver un moyen de pouvoir coordonner ces différentes actions.

14 05 Il est clair que la gestion des lisiers, des surplus, vont passer par la manufacture et l'utilisation d'engrais organo-minéral. Pour nous, en fait, ça nous apparaît comme étant une des solutions logiques et financièrement intéressantes pour le producteur, mais il va falloir coordonner ces actions-là, et je pense que le BAPE pourrait recommander, en fait, la création d'une telle agence, pour s'assurer que la R et D est concertée et puis qu'il y a également des efforts de mise en marché sont faites de façon adéquate.

14 10 Pour conclure, en fait, j'aimerais vous faire part un peu de mon expérience personnelle. Ça fait 15 ans que je travaille dans le secteur de l'environnement. Notre spécialisation initiale est toujours, encore aujourd'hui, la gestion des matières résiduelles. J'ai eu à travailler à plusieurs reprises avec le BAPE dans différents dossiers, dont avec l'enquête générique qui a eu lieu vers la fin des années '90, et à participer également à l'élaboration du plan d'action avec Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement, et de vivre en fait la mise en place de ce plan d'action-là.

14 20 Ce qu'on a constaté avec, malgré, malheureusement avec un peu de déception, et c'est que, en fait, les moyens qui étaient proposés étaient justes, je pense, par le BAPE. Les actions qui étaient proposées étaient justes, mais les moyens, en fait, n'ont pas suivi. Je vous dirais que la plupart des actions qui avaient été recommandées à ce moment-là par le BAPE ont été suivies, mais je pense que l'action principale, qui était de mettre des moyens adéquats, n'a pas été respectée par le gouvernement. En fait, on a mis des moyens, mais on a presque sabré en deux à travers l'ensemble des actions les moyens financiers, ce qui a résulté à, en fait, après 5 ans, à un constat qu'on a respecté la moitié de ce qu'on avait dit qu'on ferait.

14 30 Et en fait, ma recommandation c'est que l'on cible des actions et des moyens adéquats pour la valorisation des surplus de lisier de la production porcine et qu'on évite de répéter l'expérience que moi j'ai eu l'occasion de vivre. En fait, c'était très similaire à ce que l'on vit aujourd'hui avec les lisiers, c'est-à-dire les municipalités et le MAM impliqués dans un débat, beaucoup d'opposition sociale, la création d'une audience générique, un plan d'action qui suit, la mise en place de la réglementation, mais en fait l'absence de moyens, de suivi et contrôle, ce qui fait qu'aujourd'hui, après 5 ans, le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles est remis en question en termes d'atteinte des résultats qu'on avait espérés.

14 40 Alors, c'est souhaitable que cette expérience-là ne se répète pas, mais disons que je vous dirais que jusqu'à maintenant, les mêmes prémisses sont sur la table, c'est-à-dire une

situation d'opposition vive de la part de la communauté, des citoyens, la réglementation, les producteurs qui font leur lobbie et puis on se retrouve avec la décision de faire une commission pour prendre une grosse année pour parler de tout ça. Alors, merci.

1445 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

C'est des paroles très encourageantes que vous avez là. Écoutez, messieurs, d'abord, premièrement, merci, mais vous voyez que ça fait 5 ou 6 projets différents qu'on vient nous présenter. Il est manifeste qu'il y a plusieurs filières, il y a plusieurs manières de concevoir les choses. Il y a des hypothèses de traitement complet, relativement peu nombreux, mais surtout des solutions partielles, qui répondent à un certain nombre de besoins. Alors, je ne veux pas rentrer dans la technique, juste vous demander ceci.

Votre GSI, votre système, il présuppose une action d'abord à la ferme?

1455

M. JEAN SHOIRY :

Exact.

1460 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

C'est ça. Pour concentrer les lisiers.

M. JEAN SHOIRY :

1465

Exact.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1470 Bon. Le résidu de ça, cette eau, ce liquide qu'on dégage, lui il doit être épandu.

M. JEAN SHOIRY :

Oui.

1475

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

J'imagine.

1480 **M. JEAN SHOIRY :**

En fait, ce qu'on a démontré c'est que, lorsqu'on concentre les solides adéquatement, c'est qu'on diminue grandement la concentration de phosphore dans la fraction liquide, et on sait que c'est une des contraintes, sinon la contrainte principale de l'épandage actuellement dans, au niveau du Québec.

1485

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bon. Ce résidu, il sera analysé pour voir s'il peut être épandu?

1490

M. JEAN SHOIRY :

Exact.

1495

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bon, selon des normes. Maintenant, l'usine elle, à ce moment-là, vous avez besoin, pour bâtir votre bio-stabilisation, c'est une usine ça, c'est une..., et quelle est la distance, quel est le territoire que vous pouvez couvrir? Parce que je m'imagine que, si vous baissez de 20%, vous avez une matière première que vous devez transformer, il faut la transporter à une usine, les coûts, avez-vous un territoire?

1500

M. JEAN SHOIRY :

Bien, en fait, lorsqu'on regarde actuellement d'où proviennent nos engrais minéraux, on voit tout de suite que le transport n'est pas vraiment un obstacle, puisque la plupart d'entre eux viennent de l'extérieur du Canada. Donc, lorsqu'on a, une fois qu'on a concentré nos boues, évidemment, les boues de lisier vont contenir encore 80% d'eau. Donc, évidemment, on va vouloir limiter la distance de transport. Donc, on parle des quelques centres de masse. On sait que les zones de surplus de lisier au Québec sont quand même assez bien identifiées. On parle de Yamaska, dans le secteur de la Beauce, Lanaudière. Donc, il y a lieu de mettre en place une usine, en fait, proche de ces centres de masse-là. On peut parler d'un rayon de 100, 150 km pouvant desservir les producteurs.

1505

1510

1515

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Tant que ça?

M. JEAN SHOIRY :

Bien, une fois concentré, ce qu'il faut voir c'est que, lorsqu'on part avec un mètre cube de lisier, on le concentre, donc on va générer .2 mètre cube. Donc, on va diminuer par au moins de 5 à 6 fois la quantité donc, à gérer par la suite. Donc, on a quand même une grande réduction lorsqu'on parle d'une réduction à la ferme, on va réduire d'au moins 5 à 6 fois les volumes à la ferme déjà. Et donc, on peut se mettre quelques producteurs ensemble pour pouvoir faire, si vous voulez, le tour de quelques producteurs, pour avoir des voyages de 30 tonnes et puis d'acheminer ça à une usine. D'autre part, de l'usine, le camion peut revenir également avec l'engrais, pour une utilisation à la ferme par la suite.

1520

1525

1530

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Très bien.

1535 **M. MARIO DUMAIS :**

J'essaie de situer un peu votre filière, votre méthode de travailler par rapport au projet qui est en cours dans la région de la Beauce. Or, là-bas, il y a Fertior, il y a des producteurs qui ont des systèmes, justement, de séparation du solide et du liquide, et il y a le projet d'une usine, ce qui n'est pas un projet, l'usine est construite, Agrior, mais il semble y avoir des difficultés de démarrage assez importantes.

M. JEAN SHOIRY :

1545 Exact.

M. MARIO DUMAIS :

1550 Alors, par rapport à ce projet-là, comment vous situeriez les différences entre ce projet-là et le vôtre? Et, je ne sais pas si vous avez fait une analyse des, pourquoi ils ont de la difficulté à démarrer, et pouvez-vous nous dire pourquoi, dans votre cas, vous avez l'impression que vous pourriez surmonter les difficultés qu'ils rencontrent eux?

M. JEAN SHOIRY :

1555 Je suis convaincu que Fertior va avoir l'occasion de vous rencontrer et de vous parler de la cause dans les prochaines semaines.

M. MARIO DUMAIS :

1560 Exactement, on leur posera s'ils connaissent votre projet, puis s'ils l'ont analysé.

M. JEAN SHOIRY :

1565 Alors, je vais sûrement leur laisser..., compte tenu que j'ai beaucoup de respect pour ce qu'ils ont fait, ce qu'ils tentent de faire également. Disons que notre filière ressemble beaucoup à la leur, en termes d'approche. Donc, la vision, je pense, qu'ils ont est juste, de vouloir développer des engrais organiques dans leur cas.

1570 Nous, on est allé avec une filière un peu différente en termes d'approche marché parce que, en fait, un des gros obstacles qu'ils ont, je pense, dans le démarrage de l'investissement important qu'ils ont réalisé, c'est la nécessité de vendre au moins 5, 6, 8, 10 000 tonnes par année pour faire en sorte que l'usine est viable, et c'est pour ça qu'on parle de créer une agence, pour bien structurer ce nouveau créneau-là, qui sont des engrais organo-minéraux, pour substituer en fait les engrais chimiques.

1575

1580 Alors, notre approche a été différente en fait. On s'est associé avec la Coop Fédérée, qui est un très très très grand joueur au Québec, qui assure déjà la mise en marché d'un premier engrais. Et ce qu'on a vécu avec la mise en marché de cet engrais-là, c'est que ça prend plusieurs années avant de pouvoir développer un marché ou un volume suffisamment important pour justifier l'implantation d'une usine. Et c'est pour ça qu'on parle de ne pas faire quelques usines et de ne pas partir avec une approche régionale, mais bien de centraliser une usine, quelque part, pour pouvoir générer des ventes et, lorsqu'on aura démontré, et on pense que ça va prendre 5 à 8 ans, le potentiel et, en fait, les avantages économiques pour le producteur de substituer une partie minérale par un engrais organique, et c'est ce qu'on a fait dans les dernières années.

1590 Et, en fait, on est bien fier de le dire, qu'on est les premiers à avoir réussi à vendre un engrais organo-minéral sur le marché de l'agriculture au Québec, parce qu'on a démontré, en fait, non pas sur une base environnementale, mais sur une base économique, et de production, en fait, qu'on pouvait accroître les rendements pour le producteur, et donc à un meilleur coût. Et, par le fait, en plus, on a un bénéfice environnemental. Donc, je vous dirais que le succès passe par une approche de mise en marché et de développement d'un produit avec des résultats terrain probants.

1595

M. MARIO DUMAIS :

1600 En termes de localisation, vous avez dit on veut localiser notre usine dans l'Estrie, mais vous dites au Québec il devrait y avoir peut-être 2, 3 usines localisées dans les bassins où il y a des grandes concentrations. Or, à première vue, l'Estrie ce n'est pas nécessairement un bassin idéal en termes de grandes concentrations. Quelqu'un penserait plus à Saint-Hyacinthe, Centre du Québec, Lanaudière, pourquoi vous voulez le faire en Estrie, à part le fait que vous habitez en Estrie?

1605 **M. JEAN SHOIRY :**

1610 Lorsqu'on fait référence à l'Estrie, en fait, on parle du bassin de la Yamaska. Donc, on est vraiment du côté que vous mentionnez, Saint-Valérien, Granby, Roxton Pond, zone de surplus. Juste la région de Saint-Valérien, on parle de 400 000 kg de phosphore par année en termes de surplus, ce qui est énorme.

M. MARIO DUMAIS :

Merci.

1615

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1620 Merci messieurs. S'il vous plaît, dans le mémoire que vous nous avez donné, les recommandations n'étaient pas dedans.

M. JEAN SHOIRY :

Non, effectivement.

1625 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Alors, voulez-vous ne pas oublier de nous déposer les recommandations. Si vous voulez nous faire des recommandations, on est mieux de les avoir. Alors, vous les aurez sur la transcription, mais j'aimerais les avoir, avoir la photocopie de vos...

1630

M. JEAN SHOIRY :

O.k. Ça va être fait aujourd'hui.

1635 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Très bien. Merci. Alors, j'invite maintenant la Fédération de protection de l'environnement de l'Estrie, représentée par madame Mélanie Desautels et monsieur Benoît Gravel.

1640

MME MÉLANIE DESAUTELS :

Bonsoir.

1645 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Bonsoir, madame.

MME MÉLANIE DESAUTELS :

1650

Mélanie Desautels, Benoît Gravel, on représente la Fédération de protection de l'environnement de l'Estrie. Nous, on va vous faire un résumé de notre mémoire, le titre est:

Lisier ou fumier: choix selon leur influence sur le cycle terrestre de l'eau.

1655

En introduction, je vais d'abord vous présenter un peu les buts et objectifs de la Fédération. On a pour but et objectif de favoriser la protection et la restauration des habitats aquatiques de 12 lacs situés en Estrie, principalement dans la MRC de Memphrémagog et du Val-Saint-François. Donc, on cherche à sensibiliser et informer les riverains, entre autres, sur des méthodes de ralentir l'eutrophisation des lacs ou encore diminuer l'apport de sédiments dans les lacs.

1660

Donc, il y a plusieurs études qui ont démontré un lien entre l'agriculture et la pollution des cours d'eau. Donc, c'est un peu pour ça qu'on est ici ce soir.

1665

Le but du mémoire est justement de déterminer lequel des engrais, entre le lisier ou le

fumier, est optimal pour l'environnement.

M. BENOÎT GRAVEL :

1670 La problématique. Nous avons déterminé 3 problématiques majeurs, je vous dirais.
Premièrement, c'est la composition du lisier et sa forte teneur en eau. On parle d'au-delà de 95,
et bien environ 95% la plupart du temps qui est de l'eau. Ensuite, il s'agit d'essayer de
déterminer l'impact de ces types d'engrais-là sur le cycle terrestre de l'eau, en fonction de la
1675 perméabilité du sol. On entend par perméabilité du sol la propriété d'un sol ou d'un substrat
rocheux à se laisser traverser par l'eau. Donc, c'est assez simple. Et puis on considère aussi les
risques de contamination liés aux polluants agricoles, comme une problématique.

Le substrat de l'Estrie, premièrement, avant de commencer de parler du substrat, il faut
parler de la géologie. Donc, pour comprendre la géologie de l'Estrie, il faut comprendre sa
1680 formation. Donc, premièrement, il s'agit des Appalaches. Les Appalaches, c'est un continent qui
a frappé, qui est rentré en collision avec une plaque océanique si on peut dire, ce qui a fait une
grande zone de plissements, puis ces plissements-là ont dérivé en ce qu'on appelle des schistes,
donc ce sont des roches sédimentaires et métamorphiques qui sont quand même relativement
assez perméables puisqu'elles sont beaucoup fracturées et fissurées à cause des plissements
1685 rocheux. Ensuite, on retrouve un petit peu de roche ignées sur le territoire, qui sont, par contre,
un peu moins perméables.

Ensuite, quand on analyse le substrat, on doit, une fois qu'on a analysé la roche mère,
aller sur les couches de dépôt qui sont à la surface. En Estrie, il y a 3 types de dépôts qui sont
1690 principaux, si on les analyse en fonction de leur perméabilité. Premièrement, vous avez les
dépôts qui sont faiblement perméables. On parle surtout des dépôts d'origine glaciaire, donc le
fameux till qu'on entend souvent.

Bon, le till c'est quoi? C'est une forte proportion de matières fines en Estrie, on parle
1695 beaucoup de sable, de silt et d'argile, une composition des 3, qui va recouvrir environ 60% du
territoire, et la particularité aussi du till c'est d'être un matériau très compact, puisqu'il a été mis
en place sous les glaciers. Donc, ça compacte assez, 3, 4 km de glace par-dessus notre tête.

Ensuite, les dépôts perméables. Ce sont des dépôts qui sont mis en place par l'eau.
1700 Donc, qui vont être surtout composés de particules grossières.

Et puis vous avez des dépôts qui sont surtout imperméables, ce sont des dépôts qui sont
mis en place dans l'eau, mais surtout dans les lacs, ou dans les zones inondables où les
particules qui vont se déposer vont être très fines.

1705

MME MÉLANIE DESAUTELS :

Donc, ensuite, on va, bon, dans le rapport, on est passé aux facteurs qui vont affecter le
cycle terrestre de l'eau. Donc, on en a nommé quelques-uns.

1710

Il y a d'abord la topographie qui va influencer grandement la quantité de ruissellement qu'il va y avoir à la surface. Donc, pour ce qui est de l'Estrie, on a un relief qu'on pourrait qualifier de vallonné. Donc, le fait que le relief soit vallonné, ça augmente la sensibilité à l'érosion. En ce qui concerne la topographie, il y a 2 facteurs à tenir compte. D'abord, l'inclinaison de la pente.

1715 Donc, suite à une revue de la littérature et, on a sorti 2 seuils critiques, soit un de 9% et un de 17%, qui correspondent à 5 et 10 degrés environ. Donc, c'est des seuils qui sont, qu'on considère critiques.

Et l'autre facteur c'est la longueur de pente. Donc, selon l'équation universelle de perte de sol, si on a une pente de 9%, lorsqu'on a une longueur de pente de 22 mètres, supérieure à 22 mètres, les sols deviennent sensibles. Et pour une pente de 17%, lorsqu'on a une pente qui est plus longue que 3 mètres, ce qui est très court, les sols deviennent sensibles à ce moment-là aussi.

1725 Donc, ce qu'il faut retenir c'est que nous, en Estrie, on a souvent des pentes, des bonnes pentes, à cause du type de relief qu'on a, et souvent des longues pentes aussi. Donc, on a des pentes qui sont continues, ce qui affecte l'érosion qu'on peut avoir.

Ce qui affecte aussi le cycle terrestre de l'eau, bon, on parlait de la perméabilité. Donc, ce qui influence la perméabilité c'est, entre autres, la granulométrie qu'on peut déterminer par la porosité du dépôt si on veut. Donc, ça dépend de la dimension des grains du sol et aussi des espaces qu'il y a, les interstices qu'il y a entre les grains.

1735 Donc, plus un dépôt va être compact, plus la porosité va être, la porosité va être moindre, donc il va y avoir moins d'eau qui va pouvoir passer à l'intérieur du dépôt.

Il y a la teneur en eau du sol aussi qui va influencer. Donc, lorsqu'on va dépasser la capacité d'infiltration d'un sol, il faut être conscient qu'il va y avoir du ruissellement qui va se créer. Puis quand on parle de ruissellement, et bien on peut aussi parler d'érosion. Il y a des risques d'érosion.

1740 Il faut noter qu'on peut aussi retrouver, dans les dépôts estriens, une couche de gleyification. Donc, c'est une couche imperméable qu'on peut retrouver dans le sol. Donc, cette couche-là, comme elle est imperméable, lorsque l'eau, qui s'infiltré dans le sol, va arriver à cette couche-là, elle va être lessivée. Donc, elle ne pourra pas rentrer plus profondément dans le sol. Elle va être lessivée et puis elle peut entraîner des polluants ou, entre autres, des nitrates avec l'eau.

1750 **M. BENOIT GRAVEL :**

D'autres facteurs qui affectent le cycle terrestre de l'eau. Bon, on a les facteurs météorologiques, bien sûr, qui vont venir jouer sur la quantité d'eau qu'il y a dans le sol. Ce qu'il faut retenir c'est la fréquence et les intensités des précipitations relatives à cela. Plus la fréquence va être rapprochée, plus il va y avoir d'eau dans le sol, plus il y a de danger de ruissellement et donc, par conséquent, comme on l'a dit tantôt, d'érosion. Il en va de même pour

l'intensité. Plus l'intensité est forte, on dépasse plus rapidement la capacité d'infiltration et il va y avoir un ruissellement. Juste à penser aux grosses pluies, ça va vite.

1760 Ensuite, on a le mode de travail et d'utilisation du sol qui est important à prendre en considération. Bon, si on parle d'utilisation du sol, la forêt, il y a peu de ruissellement et d'érosion, pourquoi? Parce que la forêt a beaucoup d'étages de végétation qui protègent le fameux impact de la goutte d'eau qui tombe sur le sol et qui défait les particules et puis qui peut ruisseler. Et puis il y a une interception de la végétation.

1765 Il en va un petit peu de même avec la prairie et pâturage, qui offre une bonne couverture du sol. Par contre, le problème, c'est les cultures annuelles. Il y a beaucoup de ruissellement et d'érosion. Pourquoi? Et bien parce que, premièrement, la préparation des terres fait en sorte qu'il y a beaucoup de sols à nu, qui ne sont pas protégés, et puis ces sols à nu-là vont favoriser la formation d'une croûte de battance.

1770 Si vous regardez le schéma, les 3 petites images, la croûte de battance, vous avez premièrement, à la phase 0, vous avez une structure de sol, si on veut, normale ou une bonne structure de sol, avec des agrégats qui sont quand même assez gros. Si on regarde la deuxième image, qui est la phase 1, vos agrégats ont été morcelés et ils sont beaucoup plus petits. Donc, 1775 ils occupent les espaces, les interstices entre les gros agrégats. Et, lorsqu'on regarde la phase 2, la troisième image, vous voyez que toutes les petites particules ont été entassées et forme une couche imperméable à la surface, qui va favoriser encore là le ruissellement et le transport.

1780 Donc, plus vous avez de ruissellement, plus l'eau peut aller vite, plus l'eau peut transporter de particules et, bon, ça devient une chaîne un petit peu comme ça.

1785 Ensuite, vous avez aussi les facteurs qui sont dit anthropiques. On parle du drainage agricole. Bien sûr, le drainage agricole va faire en sorte qu'il va y avoir une évacuation de l'eau, qui va être beaucoup plus rapide, des champs vers les cours d'eau. Il va y avoir aussi une mécanisation des procédés, donc qui va favoriser la formation d'une semelle de labours et la compaction des sols. Puis, en contrepartie, on peut avoir des pratiques anti-érosives qu'on appelle.

1790 Donc, j'en nomme quelques-unes. Le travail réduit du sol, le semis direct, les labours dans le sens des courbes de niveaux, les résidus de culture et plantes couvrantes, les rangs intercalaires. Donc, toutes ces méthodes-là peuvent diminuer le ruissellement et, donc, diminuer l'érosion, et ils sont à faibles coûts.

MME MÉLANIE DESAUTELS :

1795 Donc, en bref, ce qu'on avait ressorti, on avait sorti 5 facteurs qui étaient déterminants. On parle, entre autres, du type de sol, de la couverture du sol par la végétation, la teneur en eau du sol, la formation d'une croûte de battance et la pente, mais là on parle surtout de la longueur de la pente. Donc, c'est les éléments les plus importants.

1800

On avait dit qu'on voulait faire un comparatif entre le lisier et le fumier, donc on va commencer par le lisier.

1805 Donc, ce qui est important de noter c'est que le lisier va modifier les processus d'infiltration de l'eau dans le sol. Donc, à cause de sa forte teneur en eau, il va augmenter la teneur en eau du sol, ce qui va favoriser un ruissellement à la surface. Donc, le ruissellement, la quantité va être plus importante, mais aussi la fréquence. Ce qui peut occasionner des hausses de pollution.

1810 Donc, on parle aussi, au niveau de l'industrie porcine, de la culture de maïs, qui est souvent associée. Bon, la culture de maïs, c'est une culture qui, une des cultures qu'on pourrait dire les plus polluantes, entre autres, à cause de la quantité d'engrais qu'elle demande, mais aussi la quantité de pesticide qu'on peut utiliser, et c'est surtout une culture qui va laisser les sols à nu une grande partie de l'année, mais aussi qui a un grand, des grands interlignes, donc il y a
1815 beaucoup de zones où le sol va être à nu et non protégé par la végétation.

Donc, le lisier peut aussi augmenter les risques de contamination des eaux souterraines, entre autres dans les sols, où les sols sont très bien drainés, où la perméabilité est élevée. Donc, le lisier va pouvoir s'infiltrer dans le sol et atteindre la nappe. Et il y a aussi des risques
1820 d'épandage dans les fossés. Donc, on pense, entre autres, aux méthodes d'épandage aréolaire qui peuvent, si on passe trop près des fossés, qui peuvent envoyer du fumier dans les fossés. À ce moment-là, on a une pollution assez directe pour ce qui est des cours d'eau.

M. BENOÎT GRAVEL :

1825 En ce qui a trait au fumier, ce qui est important à retenir c'est que, premièrement, la teneur en eau est beaucoup plus faible que le lisier. En deuxième temps, le fumier offre une couverture au sol. Il augmente aussi la rugosité, puis il y a une augmentation de la teneur de la matière organique, les fameux gros agrégats qu'on a vu dans le petit schéma tantôt, il aide à les
1830 garder en place, comparativement au lisier. Ce qui favorise une infiltration au détriment du ruissellement.

Tout ça va faire en sorte qu'il va offrir au sol une meilleure stabilité structurale. Puis, il va avoir aussi un apport continu de nutriments. Diminution de la fréquence qui insinue une
1835 diminution de la fréquence d'épandage, puis diminution des risques de pollution. On parle aussi que le fumier est capable de stocker le gaz carbonique. Donc, les fameuses recommandations pour se rendre à Kyoto, et bien il peut favoriser un petit peu de ce côté-là.

MME MÉLANIE DESAUTELS :

1840 Donc, les recommandations qu'on apporte. C'est d'abord de transformer les déjections animales en engrais minéral, donc on sait que c'est un coût important, mais on pourra y revenir plus tard. Il y a aussi de semer des cultures couvrantes à l'automne ou, encore, entre les rangs. D'effectuer un travail réduit du sol. De labourer dans le sens des courbes de niveaux pour ce qui
1845 est des terrains à forte pente, mais aussi de faire les cultures dans le sens des courbes de

niveaux. Donc, les rangs des cultures vont ralentir l'eau qui va ruisseler à la surface.

On parle aussi de retourner principalement au fumier.

1850 **M. BENOÎT GRAVEL :**

Ensuite, on parle d'établir une réglementation interdisant les épandages à l'automne. D'interdire l'épandage de lisier sur les pentes supérieures à 9%, pour les raisons qu'on a vues précédemment. Et puis d'interdire l'épandage de fumier sur les pentes supérieures à 17% qui, 1855 soit dit en passant, normalement, elles sont assez importantes. Puis couvrir les fosses à lisier afin de diminuer sa teneur en eau. Appliquer les normes environnementales existantes. Puis développer des normes d'épandage spécifiques aux sols perméables.

Enfin, en guise de conclusion, le but ultime serait de transformer les déjections animales 1860 en engrais animal ou compost.

MME MÉLANIE DESAUTELS :

Engrais minéral.

1865

M. BENOÎT GRAVEL :

Minéral, pardon, ou compost. Nous savons que cette transformation comporte un coût important. Cependant, nous considérons que ce coût en est un social. L'environnement 1870 comporte un coût social, au même titre que la santé. D'autant plus que la qualité de l'eau influence grandement notre santé. Il faut donc travailler en concertation avec le milieu et leur donner les outils et les moyens pour intégrer l'agriculture dans le développement durable.

Merci.

1875

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Alors, merci monsieur et madame. Ça m'a brassé dans mes connaissances des sols et des tills et... bon. Juste une petite chose, merci d'abord, parce que vous avez un document très 1880 fouillé avec une documentation afférente importante. Je vous ai pris en défaut et je suis assez fier de mon coup. Alors, vous donnez une référence à N'Dayegamiye et Côté '96 et elle n'est pas dans la liste à la fin.

MME MÉLANIE DESAUTELS :

1885

On vous l'enverra.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1890

Alors, vous verrez à nous la donner, sinon vous bloquez votre examen.

MME MÉLANIE DESAUTELS :

Parfait.

1895

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Monsieur...

1900

M. MARIO DUMAIS :

Dans vos recommandations, la première c'est, vous dites il faudrait transformer les déjections animales en engrais minéral, je comprends mal qu'est-ce que vous voulez dire par là. Est-ce que vous voulez dire faire un traitement complet des déjections, parce qu'il me semble que, même traité, ça reste un engrais organique, et ça ne devient pas un engrais minéral, à moins que je me trompe.

1905

M. BENOÎT GRAVEL :

Non, je suis d'accord avec vous, mais c'était de faire la comparaison avec les engrais minéraux qu'on peut épandre, qu'on peut épandre, qui arrivent en sachet et puis qui sont des petites boules comme monsieur disait précédemment. Soit dit en passant, on n'avait pas pensé, mais si je peux, un **mix** des 2 peut être aussi une bonne solution.

1910

1915

M. MARIO DUMAIS :

Mais, au fond, c'est traiter...

M. BENOÎT GRAVEL :

1920

Effectivement.

M. MARIO DUMAIS :

Faire un traitement complet des déjections pour en faire un engrais granulaire, c'est ça que vous aviez en tête?

1925

MME MÉLANIE DESAUTELS :

Oui, oui.

1930

M. BENOÎT GRAVEL :

Idéalement, d'avoir de l'eau dans un verre et puis des concentrations dans...

1935

M. MARIO DUMAIS :

1940 Oui, une autre petite question. On en a discuté un peu entre nous, puis je pense qu'on l'a compris, après en avoir discuté, mais je voudrais vous entendre pour voir si, ce qu'on a compris, c'est bien la bonne chose.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1945 Si on a compris correct.

M. MARIO DUMAIS :

1950 À la page 18 de la version intégrale de votre mémoire, quand vous parlez de la teneur en eau du sol, dans le milieu, vous dites: **De plus, pour le printemps, le lisier devrait contenir au moins 10% de matières solides.** Bon, le lisier quand il sort de l'animal, il a une certaine teneur en matière solide et une certaine teneur en liquide. Alors là, vous dites quand on l'épand, il faudrait qu'il contienne 10% de matières solides. Comment vous voyez ça?

1955 Notre compréhension est probablement que vous deviez penser à, dans une fosse à lisier, le laisser décanter et n'épandre au printemps que le fond décanté. Parce qu'on, comment est-ce qu'on, on ne change pas la composition du lisier. Si le lisier, il a 2.5 ou 3.5 de matières solides, là vous dites moi je fais une injonction pour que, au printemps, quand on l'étend, il y ait 10% de matières solides, on ne change pas le contenu. Sinon, peut-être en le faisant décanter et puis en allant prendre seulement la partie décantée; est-ce que c'est ça que vous voulez dire?

1960

MME MÉLANIE DESAUTELS :

1965 Bien, je pense, la phrase est peut-être mal faite aussi. Dans le fond, ce qu'on voulait surtout c'était que, de diminuer la quantité de, la teneur en eau du lisier. Donc, d'avoir une plus grande quantité de matières solides.

1970 Bon, le lisier est composé, entre autres, de déjections animales, mais aussi il peut y avoir des pailles, des résidus de nourriture, et puis une teneur en eau. Donc, c'est de diminuer la quantité, la teneur en eau du lisier, pour que, lorsqu'on l'épand, il soit davantage solide. Je ne sais pas si c'est plus clair comme ça ou...

M. BENOÎT GRAVEL :

1975 D'obtenir un maximum de 90% d'eau dans le lisier.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1980 Oui, mais c'est parce qu'un lisier est toujours un lisier là.

M. BENOÎT GRAVEL :

1985 Oui, mais sauf que, en tout cas, de ce que j'ai pu entendre durant la période des questions du BAPE c'est qu'il y avait possibilité d'aller chercher seulement, et bien d'avoir 90% en eau et non 95% en eau. Donc, il serait préférable, parce qu'on diminuerait la quantité d'eau au champ. Donc, tout le processus qui allait avec.

M. MARIO DUMAIS :

1990 Donc...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1995 Mais vous ne pensiez pas à un prétraitement?

M. MARIO DUMAIS :

Oui?

2000 **M. BENOÎT GRAVEL :**

Non, pas dans ce cas-là.

MME MÉLANIE DESAUTELS :

2005 Non, non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2010 Non, bien.

M. MARIO DUMAIS :

2015 O.k. Parce que...

MME MÉLANIE DESAUTELS :

2020 C'est peut-être plus dans les procédés de lavage à la ferme même, pour diminuer la quantité d'eau.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2025 Le toit et puis...

M. MARIO DUMAIS :

Merci.

2030 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Évidemment, des fois on a l'impression qu'il y a 2 religions qui s'opposent. Il y a la religion lisier, puis la religion fumier. Vous m'avez l'air à être pratiquant dans les 2. À la page 20, vous dites, au troisième paragraphe: **Par contre, il a été prouvé que le lisier, s'il est bien géré et bien épandu, peut ne pas produire de pertes significatives de phosphore et de nitrate. Pour ce faire, le lisier doit être...**

2035

Donc, au fond, vous avez une préférence marquée pour la filière fumier, mais vous ne semblez pas interdire carrément la filière lisier ou l'utilisation de lisier?

2040

MME MÉLANIE DESAUTELS :

Dans le fond, on voulait rester objectif.

2045 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Oui.

MME MÉLANIE DESAUTELS :

2050

Donc, on s'est dit qu'il fallait aussi reconnaître que le lisier, mais sous certaines conditions. Il faut respecter les conditions qu'on a énumérées aussi. Donc, il faut qu'il soit absolument enfoui. S'il n'est pas enfoui, c'est comme, on ne changera rien. Donc, il faudrait absolument que le lisier soit enfoui. Puis il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de précipitations suite à l'épandage du lisier. Donc, il y a des conditions à respecter.

2055

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ça, qui contrôle la température qu'il va faire demain là?

2060

MME MÉLANIE DESAUTELS :

Oui, je suis d'accord, mais ce serait quand même d'essayer d'établir, de voir comment qu'on peut faire, tu sais. S'ils annoncent des précipitations le lendemain, on est peut-être mieux de ne pas épandre aujourd'hui. Donc, c'est plus ça. Mais, tu veux-tu ajouter quelque chose?

2065

M. BENOÎT GRAVEL :

Oui. Un des problèmes aussi c'est que les agriculteurs vont être, vont chercher à épandre au printemps alors que, au printemps, c'est une des périodes où il y a le plus de pluies,

2070

il y a la fonte des neiges et les rivières ont gonflé, la nappe phréatique est beaucoup plus haute. Donc, il y a plus d'eau qui va permettre au phosphore et au nitrate de passer plus rapidement des fois à travers le sol. Donc, c'est un des éléments aussi qui nous fait pencher vers le côté du fumier, étant donné la période d'épandage.

2075

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Mais, par ailleurs, le fumier a ses contraintes aussi en termes d'épandage.

2080

M. BENOÎT GRAVEL :

Oui oui.

MME MÉLANIE DESAUTELS :

2085

Vas-y.

M. BENOÎT GRAVEL :

2090

C'est sûr que, passer aux champs, ce n'est pas nécessairement toujours drôle, avec un gros camion, et épandre le fumier, c'est plus complexe. Bon, c'est plus long, ça demande aux agriculteurs, plus d'ouvrage et toutes ces choses-là. Mais un apport important du fumier c'est qu'il se dégrade tranquillement. Donc, on peut le mettre, bon, comme on disait, le lisier, on doit passer plus souvent. Le fumier, on peut le mettre une fois, bon. Il a un apport plus continu de phosphore et de nitrate, ce qui permet à la plante de prendre ce qu'elle a de besoin au fur et à mesure qu'elle pousse. Alors que le lisier va donner un apport beaucoup plus ponctuel, si je peux prendre ce terme-là, et beaucoup plus rapide. Donc, on doit passer plus souvent pour essayer de donner les besoins. Et, souvent, bon, peut-être combler avec des engrais minéraux, des choses comme ça.

2095

2100

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Il y en a un qui est un **sprinter** et puis l'autre qui est un coureur de fond.

2105

MME MÉLANIE DESAUTELS :

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2110

D'autres questions, cher collègue?

M. MARIO DUMAIS :

2115

Ça va.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2120

Ça va. Avez-vous dit l'essentiel de ce que vous vouliez nous dire?

M. BENOÎT GRAVEL :

Oui, merci.

2125

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Merci, et puis félicitations pour votre travail. Vous êtes étudiants tous les deux ou?

MME MÉLANIE DESAUTELS :

2130

Pardon?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2135

Êtes-vous encore étudiants ou si vous êtes...

MME MÉLANIE DESAUTELS :

2140

Oui, à la maîtrise les deux.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

À la maîtrise, tous les deux?

2145

MME MÉLANIE DESAUTELS :

Oui.

M. BENOÎT GRAVEL :

2150

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2155

Ah! bien, vous allez avoir une bonne maîtrise.

MME MÉLANIE DESAUTELS :

2160

On espère.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bien alors, merci et bonne chance à vous.

2165 **MME MÉLANIE DESAUTELS :**

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2170

Alors, ça va, personne n'a demandé le droit de rectification? Non. Alors, il me reste à remercier les personnes et les institutions qui ont présenté des mémoires aujourd'hui. On se retrouve demain, à 13h30, est-ce que c'est bien ça? C'est bien ça, c'est bien à 13h30. Merci, madame Bouchard. Alors, on se retrouve à 13h30 pour l'audition d'autres mémoires et, demain

2175

soir, ce sera à 19h30. Alors, à demain. Merci, bonsoir.

2180

Je soussigné, **ANDRÉ BOUDREAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du témoignage pris dans cette cause au moyen du sténomasque.

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

2185

L.L.

ANDRÉ BOUDREAU, s.o.

a.b.
